

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 14.

MONTREAL, LUNDI, 7 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

POESIE.

LA TRICOLEURE.

Voilà la drapeau tricolore
Glorieux enfans de Paris !
Vos bras l'ont reconquis encore,
Nous le saluons de nos cris ;
L'Europe tremble quand il brille
Sur le front de nos jeunes rangs.
C'est la Méduse des tyrans,
C'est le drapeau de la Bastille :
Plane sur nos soldats, astre de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité !

De nos gloires long-tems flétries
Déchirons le hideux tableau ;
La France a pris aux Tuileries
Sa revanche de Waterloo ;
Légion de la vieille armée,
Saluez le noble étendard ;
Il est jeune encore, mais plus tard
Il se terroira de funée :
Plane sur nos soldats, astre de liberté ;
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité !

Ton triomphe, nouvelle Sparte,
Sur ton sol restera gravé ;
Chaque lettre de notre Charte
Est écrit sur un pavé ;
Si troublant cette grande fête,
L'Europe nous jetait un roi,
Avec les tables de la loi
Que le peuple écrase sa tête.
Plane sur nos soldats, astre de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité !

De notre gloire vieil emblème,
Sur la colonne il est placé,
Et des Bourbons le drapeau blême
Comme un spectre s'est effacé.
Les héros ciselés d'Arcole,
Sa Garde gravée au burin,
Suivant la spirale d'airain
Pour le revoir sur la croupole.
Plane sur nos soldats, signe de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité !

Il part de la place Vendôme
De ce vol qui glaçait les rois ;
Sur chaque tour, sur chaque dôme,
Tes larges plis cachant la croix,
Déployons dans l'air notre histoire
Aux pieux de nos frères lointains ;
Ils liront leurs nouveaux destins

Sur ce télégraphe de gloire.
Plane sur nos soldats, astre de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité !
Que notre flotte ramenée,
Voyant le signe des trois fleurs,
Sur la mer méditerranée
Se pavaise des trois couleurs ;
Que les peuples semés sur l'onde,
Nos frères de tous les climats,
En saluant sur nos mâts,
Chantent la liberté du monde.
Plane sur nos soldats, astre de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité,

Ce drapeau brille à la fenêtre
Du prince qui veut nous unir ;
Dans ce palais qui la vit naître
La tempête vient de finir.
Sous lui, sous sa féconde race.
Vivons sans ployer les genoux ;
Soyons fiers d'avoir parmi nous
Un roi que Lafayette embrasse.
Plane sur nos soldats, astre de liberté,
Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité,

LETTRE D'UN DES EXILEES.

Long Bottom, district de Paramata,
Nouvelle Galle Méridionale, à
huit miles de Sydney, dans la
Nouvelle Hollande, 4 Mai 1840.

CHERE EPOUSE,

Après être rendu au lieu de ma destination, il me reste encore un sentiment de reconnaissance et d'attachement pour toi et pour ma chère famille que je m'empresse de te donner dans cette lettre. Je t'écris ce peu de mots pour te consoler un peu dans tes peines et afflictions et t'apprendre en même tems que ma santé depuis mon départ du Canada, ainsi que celle de mes compagnons d'infortune a toujours été très bonne.

Je t'avais promis, chère Domitille, de t'écrire souvent, mais je n'ai pu le faire, faute d'occasion favorable, le capitaine nous permit d'écrire de Rio de Janeiro, et je t'adressai une lettre que tu as dû recevoir par la voie d'Angleterre. Elle était adressée aux soins de P. Moreau, Esq. avocat de Montréal. Nous partîmes de Rio-Janeiro le 5 décembre et arrivâmes à Hobartown le 12 Février 1840. Hobartown est la capitale de l'Isle de Vandiemann Ce n'est pas sans difficulté, et avec le secours du capitaine et de l'Evêque, que nous avons obtenu du gouverneur de nous débarquer à Sydney. Nous n'avons que des éloges à faire au Capitaine du Buffalo, tant pour ses bontés

envers nous, que pour le bon caractère qu'il nous a donné auprès des autorités du lieu. Nous sommes maintenant à Long Bottom à 8 miles de Sydney, sur un établissement du gouvernement, où nous sommes seuls, et formons un petit peuple de Canadiens. Nous sommes sous la surveillance d'un brave homme du nom de C. H. Badderly, qui nous rends par ses bontés notre exil plus supportable. Ceux d'entre nous qui ont des métiers les exercent les autres j'occupent soit à faire de la brique, soit du char bon de bois, et les moins capables cassent de petite pierre pour les chemins. Il faut une passe du commandant pour nous visiter ; Quand à moi chère épouse, je ne fais pas grand chose, j'ai eu le bonheur d'être exempté des ouvrages par le commandant qui m'a chargé de surveiller et de tenir le bon ordre et la propreté parmi nous ; d'autres de mes compagnons ont aussi eu des places semblables. Le Docteur Newcomb a été nommé médecin de l'établissement. Je t'assure que nous faisons tous nos efforts pour remplir nos différentes charges du mieux qu'il nous est possible. Nous sommes tous logés dans quatre petites maisons qui n'ont que dix sept-pieds de long sur dix pieds de profondeur et à un seul étage. Ce qui comme tu vois, est beaucoup de monde ensemble, mais la plus grande gêne est qu'elles sont fermées le soir à la clef jusqu'au lendemain au soleil levé. Ce qui m'a empêché d'écrire plutôt c'est que j'avais toujours l'espérance de nous voir rendus à la liberté. Nous avons reçu la visite de Monseigneur l'Evêque plusieurs fois, ainsi que celle de Mr. Brady prêtre. Nous avons eu une messe dans notre établissement dans la semaine de Paques, et presque tous ont eu le bonheur de communier, monseigneur, qui a un très grand poids par ses conseils auprès de son Excellence, et Mr. Brady doivent s'intéresser pour nous afin que nous ayons notre liberté dans cette Isle. Le public paraît aussi désirer notre élargissement et tout le monde en général se plaît à reconnaître notre bonne conduite dans cette Isle. Chaque fois, et c'est bien souvent que mon esprit se porte vers le Canada, je sens mon cœur bondir de tendresse, et malgré l'étendu de nos malheurs qui sont irréparables, il m'est encore doux de porter mes souvenirs vers toi, ma chère épouse, et vers mes petits enfants. La religion seul peut soutenir le faible et l'exilé et je prie de tous mon cœur votre bonne mère de vous l'enseigner cette religion qu'elle connaît si bien, de vous la graver dans vos jeunes cœurs afin que vous en retiriez tous les fruits dans un âge plus avancé. Je vous prie de vous bien rappeler toutes les peines que votre pauvre mère s'est données pour moi dans les positions cruelles où je me suis trouvé. Rainé par le fer et le feu je n'avais plus que ma liberté, et je l'ai perdue pour toujours, je vous prie bien d'avoir les sentimens de la reconnaissance la plus vive pour votre tendre et bonne mère ; ce sont les seuls avis que je puis vous donner de ma terre d'exil.

Avant de terminer ma lettre, j'avais, chère épouse te donner un aperçu du pays. Le climat est favorable aux étrangers mêmes et est un des plus beaux de l'univers, nous ne connaissons point d'hiver dans ce pays, et le tems le plus déagréable est celui d'un espèce d'automne qui commence en Mai et finit en Août. Il est très rare d'y voir des gelées tant soit peu fortes. La glace la plus forte qui s'y soit vue étoit de l'épaisseur d'un trente sols. Le commerce le plus considérable et le plus avantageux parait être celui des moutons, et je me suis laissé dire qu'il y avait des propriétaires qui en possédaient jusqu'à trente mille. Il se fait deux récoltes par année de toute espèce de grains, mais les produits du cultivateur se vendent extrêmement chers. Le bled s'y vend vingt cinq chelins par minot, l'avoine 12s. les patates de 15s. à 20s. les oignons 30s. le foin de £20 à 30 le tonneau. Les cheveux qui vaudraient en Canada de 40 à 60 piastres, valent ici de £60 à 100. Le beurre et le fromage se vendent de 3s. à 4s. la livre, les oeufs 4s. la douzaine. Pourtant les marchandises sèches sont de même prix qu'au Canada. Les boissons sont très chères, le lard se vend de 1-3, 1-6, la livre, le pain de 6 lb. vaut 3-6, la laine 3-6, la livre, il est impossible d'avoir une pension chez un aubergiste moins de £8. par mois, et encore n'est elle pas bien bonne. Mr. Brady nous dit que si nous avons notre liberté, il pourra nous faire avoir à chacun de nous cent louis par année, outre notre nourriture, il pourrait en placer trois ou quatre fois autant. Plusieurs d'entre nous gagneraient probablement plus de £100. Les honnêtes personnes sont bien rares ici, la plus grande partie est de la canaille et le rebut du royaume uni de la grande Bretagne, il est très difficile de se procurer de bons et d'honnêtes serviteurs. Nous avons vu sur les Gazette que la Reine Victoria devait se marier avec le Prince Albert, nous avons aussi appris que des lettres patentes de noblesse avaient été envoyées à Sir John Colborn.

Je te prie, chère épouse, de faire mes plus tendres amitiés à mon cher frère et à mon aimée belle sœur, ainsi qu'à Mr. et Mad. St. Jernain, n'oublie pas non plus Mad. Gamelin et Mad. Gauvin, et dis leur que je me rappellerai toute ma vie de leurs bons soins et leurs services, mes respects aux Messieurs les Prêtres de St. Jacques, dis leurs que je me recommande à eux, et qu'ils ne m'oublient pas dans leurs prières.

Mes amitiés à Mr. Labelle, curé, ainsi qu'à Mr. et Mad. Paquin, Mr. Grenier, Mr. Sauvageau, Mr. Gariépie, Mr. Heroux, Mr. Bisconay et sa famille, embrasse bien Camary et sa femme pour moi, ainsi que tes frères et sœurs; enfin assure de mes amitiés tous nos parents et amis.

Dis à Louis que je me repose avec confiance sur ses bons offices envers ma femme et mes enfans, je te prie de faire tout tes efforts pour mettre mon Alfred à l'école, j'espère être de retour au pays à tems pour veiller moi-même à l'éducation de notre petit Jean Baptiste.

Je finis en t'embrassant toi et mes deux enfans mille et mille fois de tout mon cœur et crois moi chère amie jusqu'à la mort.

Ton tendre

mais malheureux époux.

FRS. M. LEPALLIEUR.

N. B.—Assure de mes respects M. P. Morou, avocat, aux soins de qui cette lettre a été adressée.

CORRESPONDANCE.

DROITS D'UN GOUVERNEMENT

ENVERS SES SUJETS.

A L'ÉDITEUR DU CANADA TIMES.

Monsieur,

Maintenant, que nous commençons à revenir de cet état d'anarchie et de confusion, dans le quel ce pays se trouvait plongé depuis trois ou quatre ans; chaque citoyen a droit d'espérer qu'on adoptera un système de gouvernement tel qu'il rencontrera les vues du peuple, assurera le bien-être et la prospérité de la Province et procurera "justice et protection égale à toutes les classes, des sujets de sa Majesté" sans distinction d'origine, de nationalité, ou de croyance.

Je maintiens que ceci est le droit de chaque Citoyen, et il est du devoir de chaque individu de venir de l'avant et d'employer tous les moyens constitutionnels et légaux pour l'obtenir.

Pour parvenir à ce qu'un système de gouvernement soit établi, qui assure le plus promptement au peuple les avantages susmentionnés, il est absolument nécessaire que ses principes fondamentaux soient: la protection des individus et de leurs biens; l'abolition de toute espèce de monopole et de privilèges exclusifs, et la confection de tels lois qui assure au Citoyen l'entière jouissance de ses droits particuliers et une liberté parfaite dans toutes ses entreprises et ses occupations.

Ce n'est pas en accordant des privilèges à une classe d'hommes en particulier, ni en encourageant une seule espèce d'industrie que l'on peut le plus avancer la prospérité d'un Pays; car tous les hommes et toutes les classes sont également intéressés dans le bien du plus grand nombre, et ont tous également droit à la protection du gouvernement.

Du moment qu'un gouvernement cesse d'agir sur de semblables principes, qu'il impose telles taxes, restrictions et par de telles lois qu'il en rencontre point les vues du peuple; ce gouvernement, dit tory ne peut manquer de devenir impopulaire, vu qu'il devient aussitôt l'arbitre de la prospérité du peuple, et prétend à des pouvoirs auxquels il n'a aucun droit, et en agissant ainsi il met le peuple entièrement à la discretion de ses idées et de ses caprices.

Aucun gouvernement n'a le droit de gêner les privilèges des particuliers ni l'industrie d'un chacun, si ce n'est qu'autant qu'il est nécessaire de le faire pour la protection du Citoyen.

Lorsqu'une fois un gouvernement prend sur lui le droit de s'entremettre, il peut à plaisir faire des lois pour le bénéfice exclusif d'une classe particulière, d'un travail ou d'une occupation quelle conque: aujourd'hui ce sera pour le Marchand, le lendemain pour le Cultivateur un autre jour pour l'ouvrier et ainsi de suite. Je demanderai s'il est juste qu'un gouvernement doive s'arroger des pouvoirs qui appartiennent seulement aux Grand Architecte de l'Univers; et si c'est par de semblables moyens que l'on peut faire naître parmi les différens membres d'une communauté ces sentimens sociaux qui sont si essentiellement nécessaire pour parvenir à augmenter leur bonheur; c'est le bien général seulement et non pas les intérêts privés que l'on devrait consulter, parce qu'il est moralement certain qu'il n'est rien autre chose que ce système par-

tial de Législation qui en étant la cause de la différence d'opinion et de la formation de partis, réduit un pays à cet état misérable de choses qui est la conséquence naturelle des dissensions de la discorde et de l'excitation qu'elle amène.

"One in favour of Responsible Government."

Montréal, 25 Nov., 1840.

LE JEAN-BAPTISTE,

MONTREAL:

LUNDI, 7 DECEMBRE 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Argent Perdu.

Argent Trouvé.



Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.



Nous ne nous étions pas trompés: la petite Gazette qui s'est affublée hypocritement du titre de *Vrai Canadien* est l'œuvre de la défunte bureaucratie, qui cherche à renaître de ses cendres sous le souffle vivifiant de Mr. Thomson. Nous avons été avertis de cela dès avant son apparition, et le deuxième numéro, digne pendant du premier, a pleinement confirmé ces appréhensions. Nos habitudes de libéralité nous feraient un devoir de souhaiter la bien venue à un nouveau confrère qui se lance dans l'arène politique, si nous pouvions un instant oublier que les intérêts publics doivent passer avant des considérations de pure convenance. Mais il ne nous est pas permis de transiger avec les grands principes de notre cause nationale. Nous serions déloyal envers nos concitoyens, si nous le faisons. C'est donc pour nous un devoir pénible, mais sacré, de dénoncer formellement le prétendu *Vrai Canadien*, auquel le nom d'*Anti-Canadien* conviendrait mieux; pénible, parce que c'est paraître craindre la concurrence et vouloir nuire à l'industrie d'autrui, ce qui, Dieu merci, n'entre ni dans notre esprit ni dans notre cœur. Sacré, parce que nous avons juré d'être fidèle à notre pays et de défendre ses droits et ses institutions envers et contre tous les traites. Nous déclarons donc ouvertement que le journal en question a été créé par la clique thomsonienne, pour semer, s'il était possible, la corruption parmi les Canadiens, afin de faire tourner les prochaines élections en faveur de l'Union-monstre. Voilà quelle est sa mission. Nous

le savons d'une manière certaine. Nous savons de plus qu'il aurait pu paraître sous un format beaucoup plus grand, si ses auteurs l'eussent voulu; mais ils ont préféré commencer tout doucement pour faire croire qu'il était l'entreprise spontanée de quelque Canadien, leur prétention ultérieure étant de l'agrandir à leurs propres dépens après quelques mois d'existence pour donner au public à supposer que leur journal est bien encouragé du peuple. Voilà qu'elle espèce de machiavélisme au quel ont recours les auteurs de cette feuille à une *cop* la pièce. Mais on a beau faire, le pays est ferme, on ne peut lui faire caresser ses chaînes. Du reste le *Vrai Canadien* ne doit causer aucune inquiétude aux amis de la réforme, quand même ce petit reptile serait déjà grand comme son défunt et digne père, l'ex *Ami du Peuple*, de triste mémoire.

Nous n'avons pu encore rien savoir de positif sur le procès de Messrs. Beausoleil et Viger. Depuis huit jours que le Juré a été enfermé, il n'a pu encore s'accorder sur son verdict. Samedi soir à cinq heures nous avons appris qu'il n'y avait qu'un seul Juré opposé à leur charges sement. Il paraît que c'est un Ecossais. Nous serons sans doute en état de donner l'essu de ce procès dans notre prochain numéro.

P. S.—Nous nous empressons d'annoncer que le Juré a rendu son verdict de "non coupable" en faveur de Mr. Hilarion Viger, mais n'a pu être d'accord sur celui de Mr. Beausoleil et Bonaventure Viger, ce dernier nous dit-on a été de nouveau admis a caution.

La Cour d'oyer et terminer a terminé sa session Samedi.

L'exhibition des serpents de Messrs. Cops & Cie. de Londres, aura lieu ce soir, aux chambres de la Société d'Histoire Naturelle. Nous invitons beaucoup nos citoyens a visiter cette dernière exhibition, ce sera peut-être la dernière fois que les propriétaires de telles curiosités visiteront notre ville; mais ce qui doit engager nos citoyens, à s'y rendre, c'est que deux des serpents seront nourris en présence du public. L'un avec un lapin vivant, l'autre avec deux petites souris chinoises, blanches.

Nous sommes peinés d'apprendre que la brasserie de Mr. Demerse, de Chambly, a été détruite par le feu, dans le courant de la semaine dernière. Nous n'avons encore pu rien savoir de détaillé sur cet accident. Nous espérons pourtant que Mr. Demerse n'a pas tout perdu, et qu'il était assuré.

Un nommé Elope Fontaine, chartier de St. Hyacinthe, et reconnu comme très pauvre, avait été vu depuis quelque tems avec d'assez fortes sommes d'argent, qu'il dépensait un peu librement pour son état. Des soupçons s'en suivirent, et à force de perquisitions Mr. P. E. Leclaire, magistrat de la police à St. Hyacinthe, parvint à découvrir que cet argent que possédait Fontaine, avait été ramassé par lui sur le chemin près de la Pointe Olivier, dans le mois de Septembre,

dernier. M. Leclaire a recouvert une grande partie de l'argent et le propriétaire pourra la ravoir, en prouvant sa propriété, et en s'adressant à Mr. P. E. Leclaire à St. Hyacinthe.

Les journaux de New-York de cette semaine annoncent que Nathaniel Prime Esq. le grand Banquier, s'est suicidé en se coupant la gorge avec un rasoir.

De la Gazette de Québec.

LES TRAINEAU THOMSON.—Voilà maintenant deux semaines que l'ordonnance des trains est en force, et le trainaux modèle, qui traîne toujours sur le marché comme un cadavre que la police en aurait dû faire enlever depuis long-temps, est jusqu'ici le seul de son modèle que nous ayons vu. Nous n'avons pas vu non plus de carioles, berlines ou autres voitures sans roues à un seul cheval, attelées à la Thomson, c'est-à-dire de travers, le timon devant le milieu de la voiture, et le cheval marchant à côté, devant la lisse ou le patin de gauche, tirant et battant la neige de ce côté seulement. Les grands hommes peuvent aller de biais en politique et se moquer du qu'en dira-t-on? mais l'idée seule de tirer ainsi une voiture pesante à travers le monceaux de neige du Bas-Canada, est quelque chose de si baroque au premier abord, que la crainte du ridicule, indépendamment de toute autre considération, suffirait pour empêcher les bons habitants de nos campagnes d'adopter cette méthode, au moins jusqu'à ce qu'on leur en ait bien démontré l'utilité. La plupart aimeront mieux rester chez eux, ou s'exposer à l'amende et à l'emprisonnement, s'ils sont forcés de venir à la ville, et qu'ils ne puissent pas s'y rendre en faisant un grand tour, ou avec des voitures d'été sur les chemins d'hiver, comme il y en a qui le font à présent.

Même beaucoup de nos citoyens et des jeunes officiers de la garnison qui n'ont qu'un seul cheval, et qui autrefois se faisaient une grande fête de caroler sur la première neige et de rompre la monotonie de cette saison en faisant sonner leurs sonnettes à nos oreilles, se sont privés jusqu'ici de ce plaisir, ou ne se le sont donné que timidement d'abord et s'enhardissant peu à peu comme les rats du fabuliste:

"Mettent le nez à l'air, montrant un peu la tête.
 "Puis rentrent dans leurs nids à rats,
 "Puis ressortant font quatre pas,
 "Puis enfin se mettent en quête"
 de plaisirs; mais le plaisir est toujours troublé par la crainte voir Rominagrobis apparaître sous la figure d'un policeman. Il n'est pas bon d'accoutumer les gans manquer ainsi de respect à la loi.

Mais quand tout le monde aurait prit patron sur le "trainaux modèle," tout le monde n'en serait pas moins sujet à l'amende, et à l'emprisonnement pour refus de la payer: car le "trainaux-modèle" n'est autre chose que le chat qui s'est enfilé dans la huche pour mieux attraper les rats.

En effet, tout magistrat serait tenu de condamner à l'amende, et sur refus de la payer, à l'emprisonnement, quiconque serait convaincu devant lui de s'être servi, sur le chemin de la poste, d'un trainaux modelé sur celui qui est exposé sur le marché de la haute-ville depuis un mois, sous la garde d'un sergent de police, par ordre de Mr. Thomson; car ce "trainaux-modèle" n'est pas conforme à l'ordonnance des trainaux, où il est dit expressément que ces

voitures auront des "patins qui ne laisseront aucune partie de telles voitures, ou des *barrés de travers* qui en soutiennent le fond, plus basse que dix pouces anglais au-dessus du dessous des patins."

Il suffit de comparer cet extrait textuel de l'ordonnance des trainaux avec le "trainaux modèle" exposé sur le marché, pour se convaincre que ce "modèle" n'est qu'un piège tendu aux rats par celui qui l'a fait faire, pour les croquer ou croquer leur argent sous la forme d'amendes. Voilà pourquoi le *Mercury* en veut tant au "vieux routier" de la Gazette anglaise, qu'il accuse de les en avoir détournés.

MORT

De Trois des Exilé du Haut Canada.

A Vandiemans, le 18 Juillet 1840.—John McNulty, un des prisonniers pris à Short Hills.

Au même endroit, le 24 du même mois, Alexandre McLeod, aussi pris à Short Hills.

En mer, à bord du vaisseau de Sa Majesté Britannique, le Buffalo, Asa Priest, pris à la bataille de Windmill point, près de Prescott.

Des lettres de Vandiemans nous annoncent aussi la mort d'un autre Exilé du nom de James Garret.

ANNONCES.

PERDU.

UNE somme d'argent, au montant de 15 piastres en deux billets de la banque Britannique Américaine, cet argent a été perdu entre le marché neuf et la demeure de François Tavernier, Eer, rue Bonaventure, qui récompensera la personne qui le lui remettra.

Montréal, 7 Dec., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des Neiges un sac rempli d'argent. Le propriétaire pourra le ravoir après avoir prouvé sa propriété, en payant les frais de cet avertissement, et en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE, rue St Paul.

Montréal, 7 Déc 1840.

LIGNE DE VOITURE VERTE

ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL.



EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement, leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération, leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les mardis, Jeudis et samedis. Il sera fourni des carioles couvertes, pour toute heure requise pour passagers ou baggages extra. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier chez M. GAGNON, maison ci-devant occupée par Mr. Morrison, aux Trois-Rivières chez Mr. CHARLES BERNARD, ancienne place de Mr. Ostrum ou l'on trouvera l'agent constamment, à Dechambaut chez Mr. T. MARCOTTE. Les livres seront ouverts à Montréal: dans tous les principaux Hôtels. On trouvera constamment Mr. THIMOTHE MARCOTTE, à l'hôtel de Mr. Saraphino Giraldi, Marché neuf.

MICHEL GAUVIN, Québec.
 THIMOTHE MARCOTTE,
 Propriétaires.

Montréal 1er Décembre 1840,

ATTENTION.

ON a BESOIN immédiatement au Bureau du Jean-Baptiste, de deux Compositeurs, actifs et vigilans, et sachant bien composer le Français.
Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU MAGASIN
DE RELIEUR DE LIVRES, &c.
THOMAS CAREY

INFORME respectueusement le public qu'il a établi son Magasin Vis-à-vis l'Hôtel Rasgo, où il entreprendra de Relier avec élégance, et promptitude toute espèce d'ouvrage dans sa ligne. D'après ses connaissances dans ce Métier, et la stricte surveillance personnelle qu'il apportera, il espère donner à ceux qui l'encourageront pleine et entière satisfaction.

Livres pour Librairies reliés et réparés sous plus court délai.

Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU

A SOREL LE 7 NOV. 1840.
WILLIAM BLANCHARD,

AGE de 24 ans, il avait alors sur lui, une paire de Culottes de drap noir carotté, une Chemise de flanelle, avec chemise Blanche par dessus, une Veste à manche d'étoffe du pays, Cheveux et Favoris noirs et longs, Son corps n'a pas été retrouvé, et dans le cas où il le serait, sa famille prie bien ceux qui en auraient connaissance de le faire enterrer dans un Cimetière catholique, et en donner avis de suite au Bureau du Jean-Baptiste.

Montréal 27 Nov. 1840.

PAR FRANCOIS PERRIN.

VENTE ANNUELLE.

PAR le Soussigné, sur ses TERRES de la Côte St. Laurent, Paroisse de St. Laurent, LUNDI le 7 Décembre, à DIX heures du matin, seront vendus, par THOMAS CUVILLIER, Encanteur de cette ville, toutes ses USTENSILS d'Agriculture.

aussi,

- 13 Bonnes Vaches à Lait,
- 2 Torres de 2 ans,
- 2 Chevaux de plaisir,
- 7 do. de travail,
- 2700 Boites de Foin,
- 800 do. Paille,
- 400 Minots de Patates,
- 300 do. d'Avoine,
- 150 do. Sarasin.
- 100 do. Pois.

Immédiatement après la vente sera offert et adjugé sans réserve le BAIL à LOYER de ses deux TERRES pour 3 ou 6 Années:

CONDITIONS LIBERALES.

Audessous de 5 louis argent comptant; de 5 à 10 louis, 2 mois; de 10 à 20 louis 3 mois et audessus moitié dans 4 mois et moitié dans 6 mois en fournissant des billets approuvés,

FRS. PERRIN.

Montréal 21 Nov. 1840.

LE SOUSSIGNE offre en vente,
AU BUREAU DU JEAN-BAPTISTE,
LA FILE COMPLETE
DE LA
CANADIENNE,

Bien reliée et à bas prix.

JACQUES A. PLINGUET.

Montréal 20 Nov. 1840.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,

HORLOGER,

a transporté son atelier au
No. 147, Rue Notre-Dame,
VIS-À-VIS

Mr. C. D. S. LOVIS.

Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de changes et promissoires; Lettres de changes, Chèques et Traités; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance; Catalogues Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles; Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN

Contenant 48 pages.

PRIX.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,

depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Regis dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.

—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piastre en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.

6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

A l'encoignure des Rues St. Paul et St. Pierre,
tenue par

J. B. ASSELIN ET CIE.

Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,

MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. CRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.

400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,

600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR
L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s 6d
Chaque insertion subséquente	7d
Dix lignes et au dessous	3s 4d
Chaque insertion subséquente	10d
Au dessus de dix lignes, par ligne	4d
Chaque insertion Sub-séquente par chaque ligne	1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasgo.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET
EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET.

demeurant rue des Commissaires.